



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

DEA : Meurthe-et-Moselle

Question écrite n° 60501

Texte de la question

M Christian Spiller appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, sur l'intérêt considérable à de nombreux égards qu'il y aurait à renouveler l'habilitation du DEA en cinéma et audiovisuel de l'université de Nancy. Il lui rappelle notamment que ce diplôme fait partie du cursus autour duquel a été bâti le premier institut européen du cinéma en France, qu'il n'en existe pas d'autre de cette nature dans tout le Grand-Est, que la situation européenne de Nancy constitue une source d'échanges particulièrement riches et qu'enfin une quinzaine de DEA étaient jusqu'ici soutenus annuellement. Il lui demande, en conséquence, de bien vouloir reconnaître les mérites éminents de l'action entreprise depuis vingt ans à Nancy dans le domaine de l'enseignement audiovisuel en accordant le renouvellement de l'habilitation demandée.

Texte de la réponse

Reponse. - Le DEA « Cinéma et audiovisuel », créé à l'université de Nancy-II en 1988, n'a pas été renouvelé lors de la campagne de DEA de 1991. Une nouvelle demande d'habilitation pour ce DEA a été présentée pour la campagne d'habilitation de 1992. Les experts n'ont pu toutefois que souligner que ce nouveau dossier était le même que celui de 1991. Cette demande ne comportait notamment aucune précision sur l'organisation du DEA, la nature et le contenu des enseignements théoriques, des séminaires et des stages, de la méthodologie de la formation à la recherche dans un secteur disciplinaire aussi spécifique que les études cinématographiques. Tel qu'il était présenté, ce dossier de DEA a paru assez éloigné d'une formation scientifique généraliste de haut niveau nécessaire pour les études doctorales. Par ailleurs, l'existence de l'Institut européen de cinéma et d'audiovisuel, créé à Nancy en 1990, ne suffit pas à affirmer la présence d'un encadrement de recherche nécessaire à un DEA et à la préparation de thèses. Je suis cependant bien conscient de la carence du dispositif de formation à la recherche dans ce domaine pour l'est de la France. L'Institut européen de cinéma et d'audiovisuel pourrait devenir une sorte de pôle fédérateur pour toute cette région, mais il faudrait également étoffer les équipes de recherche et organiser des enseignements cohérents. Afin de préparer un nouveau dossier pour la campagne de DEA de 1993, il serait opportun que l'université de Nancy-II et M Borrelli prennent contact avec les services concernés, la direction scientifique pour les sciences humaines et sociales de la direction de la recherche et des études doctorales.

Données clés

Auteur : [M. Spiller Christian](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60501

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale et culture

Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 1992, page 3453